



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

**GEOPOL Nouvelle Génération, un nouveau paradigme numérique
de la gestion du temps de travail pour la police nationale**

Ministère de l'Intérieur

Direction des ressources et des compétences de la police nationale



Ce contrat de transformation est conclu entre la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et le Secrétariat Général du ministère de l'Intérieur, d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique et la direction du budget, d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

1. Présentation du projet de transformation

La gestion du temps de travail et de repos des personnels appartenant au périmètre police nationale (tous grades et tous corps confondus soit 150.000 agents) est un enjeu majeur du ministère de l'Intérieur, qui en a fait un axe de réforme structurant du quinquennat.

Afin de mieux répondre aux attentes des personnels d'une part, et en garantissant d'autre part, la capacité opérationnelle des services, une réforme a été engagée avec l'adoption de l'arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail des services de la police nationale (APORTT du 05/09/2019).

A la problématique des heures supplémentaires, l'administration a ainsi inscrit au PLF 2020 l'indemnisation de 2 millions d'heures environ élargissant ainsi les marges de manœuvre opérationnelles nécessaires des chefs de service. Parallèlement, le compte historique des heures supplémentaires a été gelé, le dissociant du compte actif des heures supplémentaires correspondant au flux, la DGPN s'engage également à mettre en place des mesures de contrôle et de régulation dès 2020 permettant aux chefs de service d'imposer des repos aux effectifs et de diminuer le risque de perte opérationnelle grâce aux indemnités des heures supplémentaires.

Avec GEOPOL NG, ce travail de contrôle et de régulation sera plus facile et plus fin. La capacité de pilotage du temps de travail doit désormais être repensée pour permettre des économies, une rationalisation des investissements et une meilleure fiabilité des données d'autant que l'outil actuel GEOPOL 1 ne répond pas à ces critères standards normés (outil datant de 1996, composé de plus de 170 bases indépendantes et non interfacé avec le système d'information du ministère de l'Intérieur) et est frappé d'obsolescence à compter de janvier 2022.

Au-delà de l'évolution technologique indispensable s'inscrivant dans le cadre du plan de transformation numérique de l'État, ce projet a pour objectif d'intégrer GEOPOL NG dans l'écosystème global des systèmes d'information du ministère de l'Intérieur (interfaçage avec DIALOGUE 2) et du périmètre police nationale (interfaçage avec l'application opérationnelle MC).

Ainsi GEOPOL NG porte également les ambitions suivantes :

- Inscrire le ministère de l'Intérieur dans la transformation de l'action publique (dématérialisation, traçabilité, optimisation du suivi des heures supplémentaires notamment), en disposant d'un outil unifié de gestion du temps de travail dans la police nationale,
- Gérer en temps réel la génération des flux pour assurer un meilleur contrôle et prévoir la restitution des repos au plus près des réalités du terrain,
- « Ne saisir qu'une fois » ou « un seul clic » grâce aux interfaçages avec DIALOGUE 2 et la main courante informatisée de la police nationale (MCPN),
- Doter la chaîne hiérarchique d'outils d'aide à la décision, en offrant une planification tenant compte des nécessités de service et de la disponibilité des personnels, pour une plus grande maîtrise des heures supplémentaires, des astreintes et des permanences, ainsi que d'outils reporting statistiques répondant aux besoins de la hiérarchie,

- Faire évoluer les rôles d'administrateurs (environ 700 agents à temps plein ou partiel) et de gestionnaires (environ 7500), aujourd'hui dédiés à des tâches peu valorisantes de saisie et de ressaisie d'informations,
- Offrir aux agents, avec la dématérialisation et une nouvelle ergonomie, une simplification des processus concernant les congés, le paiement (heures supplémentaires, astreintes, etc.), la gestion du CET ainsi qu'un accès à l'application en mobilité (via smartphones et tablettes). De fait, cela améliorera le quotidien des policiers, soumis à des impératifs opérationnels, bouleversant régulièrement leur planning initial,
- Posséder un unique logiciel pour le périmètre police nationale
- Uniformiser des règles de gestion et la rédaction d'une doctrine applicable à tous,
- Réaliser l'interfaçage avec le SI global (SIRH DIALOGUE 2, MCPN),
- Répondre au besoin en termes de mobilité (portable et tablette),
- Intégrer de la DCCRS qui dispose aujourd'hui d'un outil de gestion autonome ».

Ce projet est réalisé en deux phases : une migration à isopérimètre fonctionnel et les évolutions (module paiement, mobilité, planification, reporting) avec les interfaçages. Cela implique une stratégie d'anticipation concernant le déploiement, la conduite du changement (communication et formation).

Dans le cadre de la stratégie de la conduite du changement, la formation est un élément clé. Elle s'adaptera en fonction de l'utilisateur à savoir l'agent, le manager/valideur, l'administrateur ou le gestionnaire. Les supports de e-learning seront les plus utilisés. Toutefois les gestionnaires bénéficieront d'une formation mixte (e-learning et présentiel-). Le mode d'emploi de GEOPOL NG sera toujours associé au contexte réglementaire ad hoc.

Un travail est engagé avec la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale (DCRFPN) pour préciser le besoin (les formations devront être réalisées en septembre pour les sites pilotes et au dernier trimestre 2021 pour les autres utilisateurs). Parallèlement un chatbot est envisagé pour accompagner les utilisateurs, lequel a fait l'objet d'une candidature fonds européen (Structural Reform Program Support ou IAT).

GEOPOL NG sert un double objectif : l'optimisation du pilotage des effectifs en fonction des nécessités de service ainsi qu'une qualité de suivi du temps de travail et de repos des agents pour une meilleure conciliation activité professionnelle/vie privée. L'interfaçage avec l'application opérationnelle main courante (gestion des activités) en 2022/23 devrait améliorer la gestion concernant la présence des policiers sur la voie publique favorisant le rapprochement police-population.

De même la granularité du pilotage et des analyses devraient avoir un impact sur la gestion du flux des heures supplémentaires et sur leur coût global annuel.

Par ailleurs, cet outil offre une performance de gestion dont le périmètre de déploiement sera élargi au secrétariat général (SG) du ministère de l'Intérieur (confirmation par la DRH du SG lors du COSTRAT du 16 juillet 2020).

2. Besoins et modalités de financement du projet

Le FTAP permet de sanctuariser le cœur du budget dédié à GEOPOL NG. La répartition a été modifiée du fait que le versement ne sera effectué qu'en 2021 et 2022. Ainsi la répartition se fait d'une part, sur l'AMOA, indispensable à la réalisation du projet dans un délai très contraint et en l'absence de ressources en interne.

En fait le projet se compose de deux étapes majeures à savoir :

Une migration technique vers un outil moderne s'inscrivant dans le système d'information ministériel. Cette phase est technique, pour éviter les risques encourus par une version de GEOPOL 1 vieillissante et des contraintes de marché par rapport à l'industriel, avec notamment :

- La dématérialisation avec la suppression du papier et une simplification des démarches pour les agents (traçabilité de la gestion de leur temps de travail et de repos...),
- La prise en compte de la version 3.8 de GEOPOL 1 avec la réglementation APORTT,
- La prise en compte d'évolutions ultérieures apportées à GEOPOL 1,
- Des adaptations nécessaires au niveau technique qui nécessitent des choix et un positionnement MOA et métier structurants,
- La récupération des données Dialogue 2 et export identique à GEOPOL1.

La version cible est la 2nde étape qui prend en compte l'ensemble des enjeux stratégique de la DGPN avec une nouvelle population et des évolutions fonctionnelles dont notamment :

- La prise en compte de la DCCRS,
- La continuité des interfaçages avec d'autres applications du MI notamment avec Dialogue 2 et main courante et à double sens,
- Une mise en service d'une application mobile via NEO,
- Une réelle réactivité en matière de statistiques et de reporting,
- L'obtention d'une acculturation au nouvel outil et le partage d'une doctrine commune,
- La planification, pour l'aide à la décision des chefs de service.

GEOPOL NG

1 - Financement du projet **Le cas échéant, distinguer les différentes phases (expérimentation, généralisation...) ou actions**

Important: A compter de 2020, les financements SC relèvent de la DNUM et sont portés sur le P216

| Nature de dépenses | Catégorie de dépenses | Programme budgétaire | 2018 | | 2019 | | 2020 | | 2021 | | Cumul 2018-2021 | |
|---|-----------------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|-----------------|----------------|
| | | | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| Coût pris en charge par les porteurs (aucun financement FTAP) | | | | | | | | | | | | |
| MDE (STS ²) Equipé projet | T2 | F176 | 250 000,00 € | 250 000,00 € | 95 200,00 € | 95 200,00 € | 96 200,00 € | 96 200,00 € | 97 400,00 € | 97 400,00 € | 438 900,00 € | 438 900,00 € |
| MDE DRC7H Equipé projet | T2 | F176 | 256 200,00 € | 256 200,00 € | 158 600,00 € | 158 600,00 € | 260 900,00 € | 260 900,00 € | 262 200,00 € | 262 200,00 € | 630 000,00 € | 630 000,00 € |
| Relevés MDA | T2 | F176 | 64 700,00 € | 64 700,00 € | 64 700,00 € | 64 700,00 € | 64 700,00 € | 64 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 394 100,00 € | 394 100,00 € |
| Action 1: AMDA Prestataire (AMDA initiale) | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total action 1 | | | 220 700,00 € | 220 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 220 700,00 € | 220 700,00 € |
| Action 2: AMDA Prestataire (renfort AMDA) | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total action 2 | | | 277 900,00 € | 277 900,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 277 900,00 € | 277 900,00 € |
| Action 3: AMDA Prestataire | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 384 180,00 € | 384 180,00 € | 400 000,00 € | 400 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 784 180,00 € | 784 180,00 € |
| Total action 3 | | | 0,00 € | 0,00 € | 384 180,00 € | 384 180,00 € | 400 000,00 € | 400 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 784 180,00 € | 784 180,00 € |
| Action 4: Migration GEOPOL 1 => GEOPOL NG & évolutions | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 1 215 820,00 € | 1 215 820,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 215 820,00 € | 1 215 820,00 € |
| Total action 4 | | | 160 000,00 € | 160 000,00 € | 1 640 000,00 € | 1 640 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 800 000,00 € | 1 800 000,00 € |
| Action 5: Licences CHRONOTIME (160 000 personnes) | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 125 000,00 € | 125 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 125 000,00 € | 125 000,00 € |
| Total action 5 | | | 800 000,00 € | 800 000,00 € | 1 000 000,00 € | 1 000 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 800 000,00 € | 1 800 000,00 € |
| Action 6: MDE P2 (STS²) - Intégration DCCRS | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| Total action 6 | | | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| Action 7: MDE P2 (STS²) - planification simulée & taux d'emploi | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 320 700,00 € | 320 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 320 700,00 € | 320 700,00 € |
| Total action 7 | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 600 000,00 € | 600 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 600 000,00 € | 600 000,00 € |
| Action 8: Interfacing DIALOGUE 2 | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € |
| Total action 8 | | | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € | 200 000,00 € |
| Action 9: ORUS Statistique (Connexion) | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 75 000,00 € | 75 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 75 000,00 € | 75 000,00 € |
| Total action 9 | | | 0,00 € | 0,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € |
| Action 10: Infrastructure | | | | | | | | | | | | |
| Devt (financement FTAP) | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 250 000,00 € | 250 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 250 000,00 € | 250 000,00 € |
| Total action 10 | | | 0,00 € | 0,00 € | 300 000,00 € | 300 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 300 000,00 € | 300 000,00 € |
| TOTAL financement P176 PN | | F176 | 591 600,00 € | 591 600,00 € | 318 500,00 € | 318 500,00 € | 322 900,00 € | 322 900,00 € | 260 700,00 € | 260 700,00 € | 1 492 700,00 € | 1 492 700,00 € |
| TOTAL financement P216 DNUM (STS ²) | | F216 | 1 237 900,00 € | 1 237 900,00 € | 1 324 180,00 € | 1 324 180,00 € | 320 700,00 € | 320 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 882 780,00 € | 2 882 780,00 € |
| TOTAL financement P349 FTAP | | F349 | 0,00 € | 0,00 € | 2 500 000,00 € | 2 500 000,00 € | 679 300,00 € | 679 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 3 179 300,00 € | 3 179 300,00 € |
| Total Projet | | | 1 829 500,00 € | 1 829 500,00 € | 4 142 680,00 € | 4 142 680,00 € | 1 322 900,00 € | 1 322 900,00 € | 260 700,00 € | 260 700,00 € | 7 514 780,00 € | 7 514 780,00 € |

3. Economies prévisionnelles engendrées par le projet

GEOPOL NG sert un double objectif, à savoir l'optimisation du pilotage des effectifs en fonction des nécessités de service ainsi qu'une qualité de suivi du temps de travail et de repos des agents pour une meilleure conciliation activité professionnelle/vie privé

L'optimisation des processus, la simplification et l'automatisation de certaines procédures ainsi que les échanges de données avec les interfaçages devraient diminuer le besoin en gestionnaires et administrateurs. Ce gain global est estimé à 390 ETPT après avoir identifiés que :

- 80% des personnels soit 6560 agents consacrent moins de 30% de leur temps de travail sur GEOPOL 1, ce qui correspond à 984 ETPT ;
- 15% des personnels soit 1230 agents consacrent entre 30 et 70% de leur temps de travail sur GEOPOL 1, ce qui correspond à 615 ETPT ;
- 5% des personnels soit 410 agents consacrent plus de 70% de leur temps de travail sur GEOPOL 1, ce qui correspond à 348,5 ETPT.

En conséquence, l'économie de temps pourrait être estimée à 20% pour ces 1947 ETP devrait permettre au global l'équivalent 390 ETP vers d'autres tâches et activités. Ce pourcentage de 20% est issu d'un retour d'expérience de la direction de l'administration pénitentiaire qui utilise le progiciel dans sa version de 2007 et constitue, à ce titre, une hypothèse forfaitaire.

Le montant des économies réellement réalisées sera constaté et communiqué chaque année au secrétariat du fonds dans le cadre du suivi annuel et confronté aux montants prévisionnels indiqués dans le présent contrat.

| Nature de l'économie | Catégorie de dépenses | Programme budgétaire | 2022 | | 2023 | | Économies annuelles pérennes post-déploiement du projet | | Cumul économies 2020-2022 | |
|----------------------|-----------------------|----------------------|------------|------------|------|----|---|------------|---------------------------|------------|
| | | | AE | CP | AE | CP | AE | CP | AE | CP |
| Masse salariale | T2 | | 26 408 850 | 26 408 850 | 0 | 0 | 26 408 850 | 26 408 850 | 26 408 850 | 26 408 850 |
| TOTAL | | | 26 408 850 | 26 408 850 | 0 | 0 | 26 408 850 | 26 408 850 | 26 408 850 | 26 408 850 |

| Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | | |
|-------------|-------------|-------------|------|--|
| | 67 715 | | | |
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | |
| 0 | 0 | 390 | 0 | |
| | | 390 | | |
| 0 | 0 | 390 | 0 | |
| | | 390 | | |
| 0 | 0 | | | |
| 0 | 0 | 26 408 850 | | |
| 0 | 0 | | | |

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

4.1. Calendrier prévisionnel

Tout au long de ce projet, les référents projet des directions et des services ainsi que la DRCPN (mission temps de travail et BEPMS) ont contribué activement à tous les ateliers concernant les spécifications fonctionnelles et spécifiques. Il en est de même pour la recette.

Les phases du projet sont les suivantes :

- **2020**

En janvier 2020, une note de cadrage a été rédigée par la MOA comprenant un échéancier et la répartition des responsabilités respectives des acteurs concernés (RACI) ainsi qu'une expression de besoin (février/mars 2020) dans le cadre de l'outil choisi par le ST(SI)²/MOE. Avec l'obsolescence de l'outil GEOPOL1 prévue pour le 31/12/2021, le calendrier du projet a dû être revu pour une mise en production en janvier 2022. De fait, il a été décidé d'un travail en co-production MOA/AMOA-MOE/GFI pour tenir les délais concernant les spécifications. Ainsi avec l'appui des référents des directions et des services les spécifications fonctionnelles générales ont été validées par la MOA début juillet 2020.

Quant aux spécifications fonctionnelles détaillées, le lot 1 a été validé par la MOA. Il concerne les spécifications fonctionnelles détaillées (SFD) sur la gestion des temps, les spécifications détaillées spécifiques (SDS) le détail des calculs, l'évolution spécifique concernant l'affichage du détail des calculs, les SDS de l'évolution spécifique la gestion du compte épargne temps.

Quant aux lots 2 & 3, ils concernent les SDS sur le workflow spécifique validation, les SDS sur le module de paiements des astreintes et campagne de paiement des heures supplémentaires, les SFD des reprises de données et les SFD workflow habilitations.

Concernant la stratégie de la conduite du changement, le document sera livré en novembre, permettant la rédaction du plan de formation par la DCRFPN (direction centrale de recrutement et de formation de la police nationale) en décembre 2020. La stratégie de recette étant définie, les scénarios pour la recette vont être rédigés avec les référents des directions et services de décembre 2020 à février 2021.

Parallèlement, la note d'orientation SSI du SI GEOPOL NG a été finalisée et validée fin juin 2020. La note de stratégie d'homologation a été finalisée en septembre et celle de stratégie de sécurité SI est en cours. A la validation de cette dernière, l'analyse de risques EBIOS RM sera réalisée en interne (des RSSI seront formés à l'utilisation de la solution logiciel All4Tek de support EBIOS RM dans un contexte de POC (Proof of Concept) permettant une économie de 25 000/30 000€). De plus, un dossier juridique sera rédigé sur le projet et soumis au conseiller juridique du cabinet DGPN par le RCSSI.

Les travaux d'interfaçage avec le SIRH DIALOGUE 2 sont en cours pour une livraison à la fin du 1er semestre 2021. Concernant les travaux d'interfaçage avec la nouvelle main courante de la police nationale, les jalons sont à déterminer puisque cette application doit être déployée de janvier 2021 à fin 2022.

- **2021**

Le planning pour les travaux d'interfaçage avec le SIRH DIALOGUE 2 prévoit une livraison pour juin 2021. Quant aux travaux d'interfaçage avec la nouvelle main courante de la police nationale, les jalons sont à déterminer puisque cette application doit être déployée de janvier 2021 à fin 2022. De plus, il y aura un travail avec l'équipe projet de la main courante sur la planification simulée.

GFI livre les développements du lot 1 (paramétrage GT, les éditions BO) le 25 février 2021, du lot 1bis (paramétrage GT) le 23 avril 2021, du lot 2 (développement spécifique, éditions BIRT) le 6 juin 2021 et du lot 3 (développement spécifique, éditions BIRT) le 4 octobre 2021.

La formation de l'équipe projet à l'outil par l'industriel est planifiée en mars 2021. Les paramétrages de l'outil seront réalisés à compter de mars. La recette se déroule en deux phases la première de fin mars/début avril 2021 à août 2021. Puis de septembre 2021 à décembre 2021 pour les derniers éléments livrés. Ce sont 50 recetteurs appartenant à toutes les DISA qui, après avoir reçu une formation spécifique sur la recette et l'utilisation de MANTIS par la MOA et l'AMOA, participeront à la recette.

Ce calendrier contraint à modifier la méthodologie de réalisation de la mallette pédagogique de la direction centrale de la formation de la police nationale (DCRFPN). Leurs formateurs seront formés à l'outil en mars 2021 et seront accompagnés par la MOA pour réaliser leur mallette tant en formation e-learning qu'en formation en présentiel.

De même, une cellule nationale d'habilitations, de paramétrage et infocentre sera créée pour suivre les habilitations concernant les référents et les agents de gestion du temps de travail pour suivre les agents habilités (formation incluse), le paramétrage réglementaire et fonctionnel concernant l'outil ainsi que les requêtes pour l'infocentre.

Ainsi dans le cadre du plan de formation, les formateurs seront formés dès mars 2021 ; ils participeront à la recette et construiront les outils d'e-learning et de formation en présentiel sur la période de la recette. En effet en septembre 2021, les formations des agents des sites pilotes devront être formés et l'ensemble des autres personnels sur le dernier trimestre 2021 pour la mise en production.

Parallèlement, un plan de communication doit être mis en place pour préparer les utilisateurs aux différents changements induits par le nouveau progiciel afin d'anticiper les éventuelles résistances aux changements avec des déplacements en région. A cette communication sera associée une communication institutionnelle comme les comités techniques.

Par ailleurs, les travaux se poursuivront pour la migration de la DCCRS au 1^{er} semestre 2022 ainsi que ceux avec le Secrétariat Général.

Les référents des services de terrain sont associés à toutes les étapes du projet : ils constituent ainsi une communauté de praticiens. Les sites pilotes désignés permettront de tester et de s'appropriier la solution technique retenue. Afin de consolider ce dispositif, des enquêtes-sondages, qualitatives et quantitatives, vont être menées, tout au long des différentes phases du projet, auprès des agents et des utilisateurs selon leurs profils. Ces consultations s'adresseront aux 150 000 agents ou à des populations plus ciblées. De plus le contenu de ces enquêtes sera utilisé pour l'indicateur de résultat orienté sur la satisfaction des agents concernant le nouvel outil sur 2022 et 2023.

- **2022**

En janvier 2022, la mise en production des autres sites sera effective à l'exception de la DCCRS dont l'intégration est prévue courant 1^{er} semestre 2022.

Les travaux d'interfaçage avec la MCPN seront menés pour une mise en œuvre courant 2022 (dépend de la mise en production de la MCPN qui s'étale de janvier 2021 à au moins décembre 2022). Afin de consolider ce dispositif, des enquêtes-sondages, qualitatives et quantitatives, vont être menées, tout au long des différentes phases du projet, auprès des agents et des utilisateurs selon leurs profils. Ces consultations s'adresseront aux 150 000 agents ou à des populations plus ciblées.

La planification simulée nécessite de travailler encore sur la faisabilité en relation avec l'équipe projet Main Courante de la police nationale afin d'en affiner les spécificités. Aussi ce module ne peut-il être développé et mis en production qu'en 2022 contrairement aux premiers jalons annoncés courant 2021.

Concernant le Secrétariat Général du ministère de l'Intérieur (projet dans le projet), la mise en production devrait intervenir courant 2022.

Parallèlement un suivi budgétaire (AE/CP et factures), en lien avec le ST(SI)² qui a en charge le suivi des dépenses liées au projet GEOPOL NG, a été mis en place par la MOA fin décembre 2020/début janvier 2021.

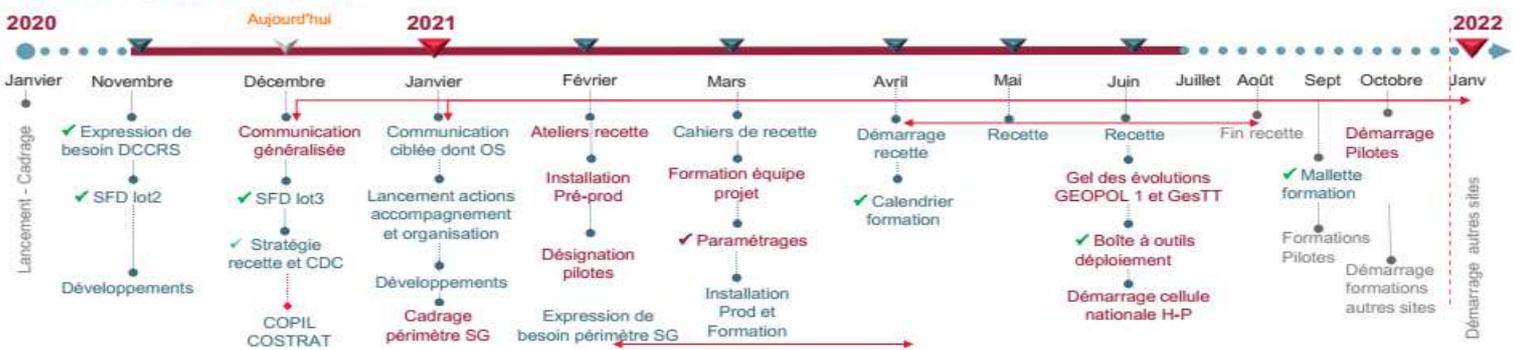
FRISE CHRONOLOGIQUE DU PROJET

Situation générale



L'avancement projet reste conforme à une mise en production des sites pilotes en septembre 2021. Cependant la marge de manœuvre reste extrêmement faible. Il convient d'une part, de maintenir la mobilisation de tous les participants, et d'autre part prendre en compte le gel des évolutions GEOPOL 1 et GesTT à compter du 15/06/2021

Principaux jalons de la période



4.2. Gouvernance du projet

- La gouvernance

Une équipe MOA, issue du métier, renforcée par un prestataire de 2020 à 2022, avec un savoir-faire reconnu d'AMOA de projet SI (la ressource n'est pas constituée en interne / les délais pour la mise en production sont courts et contraints par le renouvellement nécessaire de l'outil actuel, en décembre 2021).

TABLEAU DE L'ÉQUIPE PROJET GEOPOL NG

| | | | | | |
|---|---|--|---|--|--|
| Sponsors DRCPN : Simon BABRE / Martine COUDERT / Emmanuel BAFFOUR | | Sponsors ST(SI)* : Christophe FICHOT / Patrick TOUAK | | | |
| <i>Experts métier</i> | | Laurence BEGUIN / Directrice projet / DRCPN | | | |
| | | MOA-DRCPN | AMOA - CGI | MOE ST(SI)* | INETUM |
| Périmètre PN | <ul style="list-style-type: none"> ▪ DG_ ▪ DGPN DRCPN IGPN DCSP DCPJ DCPAF DCCRS DCI DCRFPN SDLP SCPTS SNAES RAID | <p>Laurence AFFRES Réserviste Cheffe de projet</p> <p>Kahina MEKDEM (arrivée le 23/09/2020) Adjointe Cheffe de projet</p> <p>Michel COUPLAN Réserviste Assistant projet MOA</p> <p>Chantal VANDEWEGHE Experte gestion temps de travail et GEOPOL</p> | <p>Kathy ABRIAL Directrice de projet AMOA</p> <p>Adrien FORBIN Chef de projet fonctionnel</p> <p>Jonhy RAZAKARISOA Expert gestion temps activité (GTA)</p> | <p>Fabrice COUFFY Directeur de projet MOE</p> <p>Jérémy LAURAIRE (en remplacement de <i>Jean-Christophe Prandini</i>) Chef de projet MOE</p> | <p>Bernard GOYHENEIX Directeur de projet</p> <p>Emilie PERTUISET Cheffe de projet</p> <p>Carole ARAGON Experte Chronotime</p> <p>Jean-Denis TAPIAU Chef de projet intégration</p> <p>Jean-François BARBEAU Expert technique</p> |
| | Périmètre SG-DRH | <ul style="list-style-type: none"> ▪ DRH SG ▪ DAD2 | <p>Muriel RIPERT Réserviste citoyenne Ingénieur</p> | <p>Cellule nationale habilitations et paramétrage En cours de mise en place au sein de la MOA</p> | |

Légende : en vert affectation de nouveaux personnels et création de la cellule nationale et paramétrage (opérationnelle en juin 2020)

Pour atteindre les objectifs, une démarche inclusive a été mise en œuvre laquelle s'est traduite par une co-production avec la MOE et l'éditeur/industriel GFI. Ainsi pour suivre la réalisation du projet, une comitologie a été mise en place.

Le temps de travail consacré pour le projet est pour :

- la direction de projet (MOA) : Chantal VANDEWEGHE, Kahina MEKDEM et Laurence BEGUIN sont à temps plein,
- la MOE : actuellement Bénédicte MEYER (en formation) et Jérémy LAURAIRE sont à temps plein,
- l'AMOA : est composé d'un chef de projet opérationnel AMOA à temps plein, d'un expert gestion temps activité (GTA) à temps partiel 50% et d'une directrice de projet AMOA à temps partiel 30%)

Les réservistes sont sollicités (150 vacations au maximum en fonction de leurs disponibilités et des nécessités liées au projet). Quant à la réserviste civile, en fonction de ses disponibilités, elle peut être sollicitée pour 90 vacations au plus (actuellement pour des raisons professionnelles).

TABLEAU : INSTANCES DE LA COMITOLOGIE



4.3. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme

Le projet GEOPOL NG intégrera l'écosystème du SI du ministère de l'Intérieur. Dès à présent, des travaux ont commencé pour n'utiliser qu'un seul outil pour la gestion de temps de travail au sein du ministère de l'Intérieur hors la gendarmerie nationale (statut militaire – SIRH spécifique). En effet la DRH du Secrétariat Général du ministère de l'Intérieur lors du COSTRAT GEOPOL NG du 16/07/2020 a confirmé que l'outil utilisé par GEOPOL NG répondait à leur besoin et s'inscrivait dans la politique numérique.

Quant à l'interfaçage, il sera réalisé avec les référentiels interministériels de données de DIALOGUE 2 lesquels ont pour vocation l'interopérabilité des SIRH ministériels conformément au CISIRH. De plus, GEOPOL NG détient toutes les caractéristiques techniques lui permettant un interfaçage avec un SIRH traditionnel et des applications professionnelles propres aux missions de la DGPN (MCPN notamment). Cette ubiquité l'inscrit dans une démarche novatrice. De plus l'application est hébergée par le STIG spécifique à la police et à la gendarmerie nationales.

La formation des agents, quel que soit leur profil (utilisateur, gestionnaire, administrateur, valideur-manager) est la pierre angulaire de la réussite du projet. A cet égard, la DCRFPN, en leadership en la matière, est associée dès le début des travaux. Les supports de formation s'annoncent variés et modernes (e-formation, présentiel, classe virtuelle, etc.). La formation fait d'ailleurs partie d'un ambitieux plan de conduite de changement pour sensibiliser et susciter l'adhésion des personnels (de l'agent au manager). L'enjeu est d'autant plus fort que plusieurs applications métiers arriveront en production fin 2021. Cet élément est pris en compte dans notre stratégie (finalisée courant novembre 2020) où une attention particulière est portée sur les outils de formations, les choix pédagogiques en fonction des publics et le calendrier pour l'adhésion des personnels.

Parallèlement les agents sont associés de plusieurs manières : avec des référents des services de terrain tout au long du projet (communauté de praticiens), avec les sites pilotes et avec des enquêtes-sondages, qualitatives et quantitatives, menées, tout au long des différentes phases du projet, auprès des agents et des utilisateurs selon leurs profils (valideurs, gestionnaires et administrateurs). Ces consultations s'adresseront aux 150 000 agents ou à des populations plus ciblées. Un outil collaboratif a été créé par

la MOA autorisant, en fonction des droits des participants, l'accès aux informations sur le projet GEOPOL NG.

Le risque majeur du projet est son calendrier qui impose une réalisation en deux ans au lieu de trois en raison de l'obsolescence de l'outil GEOPOL 1 en janvier 2022. Cela oblige à engager l'ensemble des chantiers concomitamment. De même, un gel réglementaire à partir de juin 2021 a été demandé en COSTRAT (avec comme solution une possible mise en application rétroactive) et signalé comme risque à surveiller. L'objectif est de mettre en production conformément au calendrier initial. Un glissement dans la livraison de l'outil imposerait une gestion plus complexe avec un effet *domino* et un coût plus élevé.

TABLEAU DE SUIVI DES RISQUES

| Risque | Criticité | | | Eléments d'évolution | Actions correctives |
|---------------------------|----------------|----------|------|---|--|
| | Initiale | Actuelle | Tend | | |
| Périmètre global projet | ● | ● | ↗ | Identification du périmètre global et arbitrage sur les écarts avec la lettre de mission initiale | Lotissement du projet Renforcement équipe MOA Renouvellement de la prestation AMOA CGI pour 2021 |
| Ressources MOA, AMOA, MOE | ● | ● | ↗ | Manque de ressources au démarrage projet | Désignation d'un CDP MOE Ressources supplémentaires pour la MOA et la AMOA |
| Planning | ● | ● | → | Mise en cohérence des feuilles de routes Inetum et MOA, lotissement du projet, crise COVID-19 | Réalisation des ateliers fonctionnels et poursuite des travaux pendant le confinement |
| Interfaçage | ● | ● | ↘ | Besoin de s'interfacer avec DIALOGUE 2 pour les informations agents, arborescence, (problématique SAO + gestionnaire de proximité). Risques de non respect calendrier GesTT pour la recette | Travaux d'interfaçage avec DIALOGUE 2, à suivre par un comité de coordination GesTT – DIALOGUE 2 |
| Workflow | ● | ● | → | Complexité du processus de validation à la PN, réalisation d'ateliers internes sur le sujet avec les DISA | Suivi des actions de la mise en oeuvre |
| Réglementaire | ● | ● | → | Sujet Doctrine unique à traiter après mise en production de GesTT prévue en janvier 2022 | Identification et traitement des écarts relevés Ateliers avec les DISA |
| Périmètre DG__ | non communiqué | ● | ↘ | Modalités de prise en compte du périmètre et de ses spécificités présentent des complexités non annoncées en phase de cadrage. Travail sur la sécurité SI met en exergue des difficultés importantes de mise en oeuvre | Au 27/11/2020 : situation actuelle ne permet pas de mettre en place une solution viable pour le projet. Nécessité d'arbitrage à haut niveau. |
| Conduite du changement | ● | ● | → | Prise en charge du périmètre formation assurée par la DCRFPN pour le périmètre PN Calendrier contraint pour la mise en oeuvre | Formation des formateurs avec équipe projet Participation de la DCRFPN à la phase de recette projet Comité de suivi spécifique périmètre formation |
| Evolution de GEOPOL 1 | ● | ● | ↘ | Instabilité réglementaire et manque de visibilité calendrieraire Découverte d'évolutions GEOPOL 1 non programmées venant impacter des spécifications déjà validées pour GesTT avec impact important sur la viabilité du projet | Arbitrages nécessaires des sponsors pour limiter les demandes d'évolutions à décembre 2020 Gel des évolutions : plus aucune évolution GEOPOL 1 et / ou GesTT à développer à partir de juin 2021 |
| Qualités des données | Non identifiée | ● | ↘ | Identification de cycles horaires non conformes et non utilisés | Action à effectuer dans GEOPOL 1 : Nettoyage préalable pris en charge par les gestionnaires suite à consignes transmises par MOA. Action d'accompagnement et de communication dans le cadre de la conduite du changement |
| Qualités des données | Non identifiée | ● | ↘ | Identification d'incohérences dans les arborescences DIALOGUE 2 : SAO non mis à jour | Action à effectuer dans DIALOGUE 2 Mise à jour permanente par les gestionnaires de proximité de des SAO et de l'arborescence annuairesi.pst.minint.fr Action d'accompagnement et de communication dans le cadre de la conduite du changement |

La vigilance portera aussi sur le suivi des coûts de l'outil à moyen et long terme ainsi que sur la politique d'intégration des nouvelles fonctionnalités dans le socle de base du progiciel, des exigences concernant la documentation du paramétrage du progiciel pour permettre la réversibilité (intégrée dans l'accord-cadre) ou le transfert de compétences. L'arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail (APORTT) a réformé en profondeur le temps de travail des policiers, tout en responsabilisant davantage les chefs de service. Aussi est-il nécessaire que le projet soit un outil de pilotage et non une simple gestion des temps de travail et de repos.

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs sont communiqués, à sa demande et au moins une fois par an, au secrétariat du fonds. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- Montant des crédits consommés en AE et CP et respect des enveloppes allouées à chacune des tranches, par nature de dépense, par rapport aux besoins de financement présentés dans le point 2 du présent contrat ;
- Respect du calendrier prévisionnel de déploiement du projet, par rapport au calendrier présenté dans le point 4.1 du présent contrat ;

5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultat permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet :

- Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses. Les économies réalisées seront comparées aux économies prévisionnelles présentées dans le point 3 du présent contrat ;
- Indicateurs de résultats suivants :

| Indicateur | Valeur actuelle | Cible fin 2020/2021 | Cible fin 2022 |
|--|--|---|--|
| Nombre ETP gestionnaires | Estimée à 2000 ETP soit 8000 gestionnaires | /// | Estimée à 390 ETP |
| Satisfaction des agents sur le nouvel outil | Par sondage sur populations ciblées (utilisateurs, référents et agents de proximité GTT) | Sondage sur la population des pilotes au dernier trimestre 2021 | Sondage sur l'ensemble de la population du périmètre <i>police nationale</i> en 2022 |

GEOPOL NG sert un double objectif, à savoir l'optimisation du pilotage des effectifs en fonction des nécessités de service ainsi qu'une qualité de suivi du temps de travail et de repos des agents pour une meilleure conciliation activité professionnelle/vie privé.

Avec le nouvel outil, la saisie manuelle des données qui était dominante avec GEOPOL sera à la marge, offrant la possibilité d'orienter les agents gestionnaires vers d'autres tâches ou missions administratives ou opérationnelles (cf. 3. Economies prévisionnelles engendrées par le projet). De plus en réalisant des consultations par sondage sur les populations ciblées (utilisateurs, gestionnaires, valideurs...), la satisfaction des agents pourra être évaluée et la plus-value de GEOPOL NG mesurée.

6. Modalités et calendrier de versement des aides

Les crédits sont mis à la disposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur. Le secrétaire général procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnancement des crédits du FTAP par les directions concernées.

La mise à disposition des crédits s'effectue par tranches, dans la limite des crédits disponibles. Le montant de chaque tranche sera définitivement arrêté par le secrétariat du fonds, les dépenses annuelles détaillées dans la présente convention étant prévisionnelles, à l'exception de la première année de financement dont le montant figure à l'article 2 du présent contrat. À partir de 2022, le secrétariat du fonds décide à échéance régulière, a minima au premier trimestre de chaque année, du montant des nouvelles tranches de financement au regard de l'avancement du projet et du suivi des indicateurs.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit en annexe. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référençant la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

7. Matérialisation des économies réalisées

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant, à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative du secrétariat du fonds.

Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

9. Communication liée au projet

Dans toute communication relative à son projet, le porteur est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Fonds pour la transformation de l'action publique.

| Signatures | Dates de signature |
|--|---|
| <p data-bbox="252 398 1023 439">Le directeur des ressources et des compétences de la police nationale</p> <p data-bbox="252 456 416 488">Simon BABRE</p> |  <p data-bbox="1133 593 1300 638">9/04/2021</p> |
| <p data-bbox="252 656 775 696">Le secrétaire général du ministère de l'intérieur</p> <p data-bbox="252 712 528 743">Jean-Benoît ALBERTINI</p> |  |
| <p data-bbox="252 913 863 954">Le délégué interministériel à la transformation publique</p> <p data-bbox="252 969 464 1001">Thierry LAMBERT</p> |  <p data-bbox="1157 1030 1284 1061">28 avril 2021</p> |
| <p data-bbox="252 1178 523 1209">La directrice du budget</p> <p data-bbox="252 1225 464 1256">Amélie VERDIER</p> |  <p data-bbox="1085 1265 1356 1310">Amélie VERDIER</p> <p data-bbox="1109 1310 1316 1355">21 AVR. 2021</p> |

ANNEXE RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION

Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-CINT

Action – Domaine fonctionnel : 0349-01

Référentiel de programmation :

| Code Chorus | Désignation Chorus | Commentaires |
|--------------------|---------------------------|--|
| 34901017801 | MI - GEOPOL NG | Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349 |